

# INDULGENCES DU ROSAIRE

SEPTEMBRE 1910

## I.—INDULGENCES COMMUNES A TOUS LES MOIS

### LE 1<sup>er</sup> DIMANCHE (le 4.)

CONF. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25);
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25);

### Le 2<sup>e</sup> DIMANCHE (le 11).

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg.:

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II);
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis., Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III);
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

### Le dernier DIMANCHE (le 25).

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récit*é avec *d'autres* au moins le tiers du rosaire, 3 fois par semaine, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

## I.—INDULGENCES MOBILES

Solennité de la NATIVITÉ (I).

CONF. DU S. ROSAIRE : 2 indulg. plén. et 3 partielles :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* (dès les I vêpres) *Pr.* pendant l'oct. de la solennité (C. 27);
- 2.—*Assist.* à la proc. (C. 20);  
*Ind. part.*: a) 10 ans et 10 quarant. pour le *rosaire entier* (C. 14); b) 7 ans et 7 quarant. si l'on est fidèle au *rosaire hebdomadaire*; c) 7 ans et 7 quarant. *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30).

Fête du S. Nom de Marie (dim. après le 8).

CONF. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm. Vis.* (dès les vêpres) *Pr.* (C. 28).

## II.—INDULGENCES FIXES

5.—3<sup>e</sup> annivers. dominic. des défunts (fam. et bienfait.)

CONF. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm. Pr. Assist.* au service pour les défunts (C. 49).

---

(1) Cette solennité a lieu le 2<sup>e</sup> dimanche de septembre ; par except, dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, elle est anticipée au 1<sup>er</sup> dimanche (à cause de la fête du S. Nom de Marie qui, dans ces diocèse se célèbre sous le rite double de 1<sup>er</sup> classé, le 2<sup>e</sup> dimanche).